

Le déficit fédéral serait de \$31 milliards

d'après CP
OTTAWA

Le gouvernement fédéral a dépensé l'an dernier \$27,5 milliards de plus que ce qu'il a recueilli en taxes et autres revenus, mais lorsque tous les comptes de l'année financière qui a pris fin le 31 mars auront été reçus, le ministre des Finances s'attend à ce que le déficit fédéral s'établisse à \$31 milliards, c'est-à-dire le montant que le ministre, Michael Wilson, avait anticipé lors de la présentation de son projet de réforme fiscale, le 18 juin.

Pour l'année financière 1985-86, le déficit avait été de \$34,4 milliards.

Le déficit prévu pour 1986-87 n'en reste pas moins considérablement supérieur aux \$29,5 milliards qui représentaient l'estimation initiale de M. Wilson, avant que les prix et, à leur tour, les revenus fiscaux émanant des industries énergétique et agricole ne tombent en flèche.

Cette amélioration des finances gouvernementales par rapport à 1986 est essentiellement le fait des contribuables et consommateurs individuels, puisque les dépenses du gouvernement ont augmenté de 4,8 p. cent.

Les chiffres provisoires indiquent en effet que les revenus provenant de l'impôt des particuliers ont augmenté de \$5,4 milliards, ou 12,9 p. cent par rapport à l'année précédente, pendant que les revenus émanant des taxes de vente et d'accise s'accroissaient de \$3,7 milliards, ou 22,4 p. cent.

Un débat sur l'Accord en Saskatchewan

Presse Canadienne
REGINA

L'Assemblée législative de la Saskatchewan entendra aujourd'hui un débat sur l'accord constitutionnel du lac Meech, a annoncé hier le premier ministre Grant Devine.

Il a précisé en présence des journalistes qu'il prévoyait prendre d'abord la parole durant un heure pour exposer son point de vue sur l'accord qui a ramené le Québec au sein de la confédération. L'Assemblée nationale a déjà endossé l'entente conclue le 5 juin dernier par les premiers ministres du pays.

Le gouvernement conservateur de la Saskatchewan n'a imposé aucune limite à la législature, qui pourra étudier le document constitutionnel aussi longtemps qu'elle le jugera nécessaire avant de le ratifier, a noté M. Devine.

Plusieurs autres législatures provinciales ont abordé l'étude de cet amendement, mais aucune n'a l'a jusqu'ici soumis au vote.

Libre-échange: l'opposition craint les concessions de Mulroney

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après les provinces, c'est au tour de l'opposition d'exprimer de vives inquiétudes devant les concessions que s'appête à faire aux Américains le gouvernement Mulroney pour signer un accord de libre-échange.

D'une part, les représentants néo-démocrates ont dénoncé hier en conférence de presse «l'incompétence du gouvernement» dans les discussions avec Washington. «Le libre-échange va nuire au pays», a dit le critique en matière de commerce du NPD, Steve Langdon.

«Il semble évident que les concessions canadiennes n'ont pas leur équivalent du côté américain», a affirmé M. Langdon.

Les députés néo-démocrates ont écrit à chaque premier ministre provincial, y compris Robert Bourassa, pour leur demander de faire modifier la stratégie commerciale de M. Mulroney pendant qu'il en est encore temps. Selon Steve Langdon, les dirigeants provinciaux sont les seuls qui actuellement exercent un certain pouvoir sur le déroulement des négociations et ils peuvent amener Brian Mulroney à changer d'attitude.

Les inquiétudes du NPD vont dans le même

sens que celles que les gouvernements provinciaux ont soumises mardi soir au premier ministre Mulroney lors de la rencontre des premiers ministres. Au lendemain de la réunion, le premier ministre de l'Ontario continue de se montrer très méfiant devant les négociations en cours. M. Peterson estime que les États-Unis doivent être prêts à faire des concessions majeures de leur côté également.

Le dirigeant ontarien affirme que le tribunal d'arbitrage des disputes commerciales doit être exécutoire et non pas consultatif seulement, comme Washington le souhaite. «C'est le minimum, il n'y a pas de doute», a-t-il dit à Toronto. «Le mécanisme de règlement des disputes est une obligation».

Si les États-Unis ne veulent pas accorder ce mécanisme d'arbitrage, ajoute-t-il, le Canada devra se retirer des négociations.

De son côté, le chef libéral John Turner a répété pour la deuxième fois dans la même semaine sa demande à Brian Mulroney de cesser immédiatement les discussions. «Le plus tôt le premier ministre ordonnera à son négociateur de quitter ces pourparlers, le mieux nous serons tous».

Le PQ réagit

À Québec, l'opposition péquiste a réagi également à la rencontre des premiers ministres.

Le député du comté de Bertrand, Jean-Guy Parent, a déclaré que Robert Bourassa est en train «de cautionner le vide». M. Parent souligne qu'à quelques semaines de l'échéance il n'y a encore aucun résultat concret.

D'après le PQ, M. Bourassa devrait défendre les intérêts du Québec «avec autant de vigueur et de rigueur que son homologue ontarien défend ceux de sa province».

M. Parent se félicite toutefois de la tenue d'une commission parlementaire sur le libre-échange, prévue pour septembre.

Cependant, à Washington, deux sénateurs influents ont marqué leur opposition devant la demande canadienne au sujet du tribunal d'arbitrage des disputes. «Cela est totalement inacceptable en ce qui nous concerne», a affirmé Jack Danforth, un républicain du Montana.

Le président du comité sénatorial des Finances, Lloyd Bentsen, un démocrate texan, a souligné qu'il sera impossible d'établir un mécanisme unique et différent pour le Canada car les autres partenaires commerciaux voudront avoir le même traitement.

Les sénateurs américains ont tenu ces propos après une rencontre avec des hommes d'affaires canadiens favorables au libre-échange, parmi lesquels on comptait Donald MacDonald et Peter Lougheed.



Décès de Lionel Chevrier

M. Lionel Chevrier, ancien député à la Chambre des Communes et ancien ministre des Transports de 1945 à 1954, est décédé hier à l'hôpital Royal Victoria de Montréal. Il était âgé de 84 ans.

Natif de Cornwall, en Ontario, M. Chevrier a accédé au Barreau de l'Ontario en 1938 et au Barreau du Québec en 1957. Il fut élu une première fois à la Chambre des Communes aux élections générales de 1935 dans la circonscription de Stormont en Ontario. Il a été réélu en 1940, 1945, 1949 et 1953. Il a été ministre des Transports de 1945 à 1954 et président du Conseil privé du Canada dans les cabinets de W. L. Mackenzie King et de Louis Saint-Laurent.

Puis, en 1957, il est élu dans la circonscription de Montréal-Laurier et entreprend une deuxième carrière politique sous Lester B. Pearson, à titre de leader du Québec à Ottawa et leader de l'opposition à la Chambre des Communes. Réélu dans la même circonscription aux élections de 1958, 1962 et 1963, il est désigné premier ministre intérimaire en 1963 et en 1964.

Haut-commissaire du Canada en Angleterre en 1964, Lester B. Pearson le nomme président du comité des sanctions du Commonwealth contre la Rhodésie, comité qui siège à Londres en 1966 et en 1967. De retour au Canada, il devient ambassadeur et commissaire général aux visites d'État pour l'exposition universelle de Montréal en 1967.

Doyen du Conseil privé du Canada, père de la Voie maritime du Saint-Laurent dont il a été le premier président en 1954, M. Lionel Chevrier fut également compagnon de l'Ordre du Canada. Né en terre franco-ontarienne, il a toujours été un ardent défenseur des droits constitutionnels des Canadiens-français.

Il laisse dans le deuil son épouse, Lucienne Brulé, ses six enfants, 14 petits-enfants et deux arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 11 juillet à 12 h en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, à Montréal. L'inhumation aura lieu le même jour à Cornwall, sa ville natale.

Le gouvernement tente de faire écran à la démission de Latulippe, croit l'opposition

Les contrats «oubliés»: Paul Gobeil favorise l'imputabilité des fonctionnaires

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

En multipliant les contrats «oubliés» par l'appareil administratif, le gouvernement Bourassa tente de placer un écran de fumée devant la démission du Solliciteur général, M. Gérard Latulippe, estime l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale.

«Aussi importantes qu'elles soient (ces omissions) ne devraient pas faire perdre de vue le véritable cœur du problème entourant la démission de l'ancien Solliciteur général: l'utilisation qu'il a faite des fonds publics lors de l'octroi de contrats de son ministère», a soutenu le député Jacques Brassard, au nom de l'opposition péquiste.

Le chef du PQ, M. Pierre Marc Johnson, estime pour sa part que la stratégie du gouvernement Bourassa de faire remonter au régime péquiste ces «oublis», touche à la «désinformation».

La veille, après avoir la semaine dernière affirmé catégoriquement qu'un seul contrat, fort controversé par ailleurs, avait échappé au contrôle de l'Assemblée nationale, le gouvernement Bourassa reconnaissait qu'en fait, 44 engagements, au seul ministère du Solliciteur général, n'avaient pas été scrutés par l'Assemblée, comme l'exigent les directives du Conseil du Trésor. Or, a-t-on signalé, 30 de ces contrats remontent au régime péquiste, au moment où le Solliciteur général était précisément M. Johnson.

Responsabilité

À l'entrée du Conseil des ministres hier, le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, a rappelé que devant de telles lacunes la question de la responsabilité des hauts fonctionnaires québécois «demeure posée. Personnellement j'y suis favorable: que les hauts fonctionnaires soient imputables de leurs gestes administratifs».

Selon lui, l'omission des 44 contrats «est une erreur administrative inexplicable dont il ne faut pas exagérer l'importance» toutefois. «Tous les règlements ont été suivis dans le processus d'attribution des contrats, y compris les appels d'offres», a-t-il dit.

Au Conseil du Trésor, «les fonctionnaires reçoivent les documents. Ils ne téléphonent pas pour demander qu'on leur achève des documents dont ils ne peuvent soupçonner l'existence», a-t-il dit.

Pour M. Brassard, en revanche, la liste des contrats oubliés publiée par le gouvernement soulève plusieurs questions. On peut notamment s'interroger sur le fait que certains con-



Jacques Brassard

trats de surveillance des palais de justice n'ont pas glissé des doigts des fonctionnaires tandis que d'autres sont demeurés man-

quants. «Il ne faudrait pas que le gouvernement soit sélectif dans ses explications» a-t-il soutenu.

Enquête

Interrogé par La Presse, hier soir, le secrétaire du Conseil exécutif, M. Benoit Morin a reconnu «ne pas pouvoir répondre à cette question». Il s'est dit totalement d'accord avec le principe de l'imputabilité des hauts fonctionnaires. Toutefois, il n'a pas songé à des mesures disciplinaires. «On pense bien plus maintenant à remédier au problème», a-t-il expliqué.

Selon lui, la réforme parlementaire de 1984, où la responsabilité de surveiller ces engagements est passée de une à plusieurs commissions parlementaires, est l'explication la plus plausible pour cette série d'impairs administratifs. Au surplus, la scission du ministère de la Justice et du Solliciteur général en deux unités distinctes aura contribué à empirer la situation, croit-il.

M. Morin a demandé à tous les sous-ministres de vérifier si tous leurs engagements ont été dûment enregistrés au Conseil du Trésor, une enquête qui devrait prendre un mois environ selon lui. L'oubli de ces contrats n'a toutefois aucun impact financiers, puisqu'ils ont tous été comptabilisés, a-t-il expliqué.

Essentiellement il s'agira de vérifier si les copies du formulaire destinées au Conseil du Trésor lui ont bel et bien été transmises.

Rien de plus pour les bibliothèques

Presse Canadienne
QUÉBEC

La ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, estime qu'il faudra au moins cinq ans avant que toutes les recommandations du rapport Sauvageau sur les bibliothèques puissent être réalisées.

La ministre, qui s'est dite très satisfaite du rapport rendu public mardi, a déclaré que les grandes recommandations faisaient déjà l'objet de discussions entre le comité et le gouvernement et que certaines d'entre elles pourraient être mises de l'avant dès septembre.

Toutefois, selon elle, les principaux objectifs visés par le rapport ne pourront être atteints avant au moins cinq ans.

Quant à la recommandation spécifique du

rapport, demandant au gouvernement d'injecter une contribution supplémentaire de \$12 millions à son financement actuel de \$16 millions, pour l'année 88, Mme Bacon a dû avouer qu'il n'en serait rien.

«Il faudra y aller étape par étape, a-t-elle déclaré. Je ne pourrai pas obtenir \$28 millions en même temps. Mais je tâcherai d'obtenir le plus de financement possible.»

Le rapport recommande également au gouvernement de demander aux municipalités d'augmenter leur contribution de \$60 millions à \$100 millions, d'ici cinq ans.

Mme Bacon, qui n'a pas précisé ce qu'elle entendait faire de cette recommandation, estime toutefois que la responsabilité des bibliothèques incombe autant au gouvernement qu'aux municipalités elle-mêmes.

L'avenir du mouvement francophone au cœur de la réunion du Burundi

agence France-Presse
BUJUMBURA, Burundi

L'avenir de la francophonie et surtout les moyens d'assurer son développement sont au centre des débats qu'ont eu hier les ministres de plus de 30 pays réunis au Burundi pour préparer le sommet de Québec.

Le bilan de 18 mois de francophonie tient en un chiffre: \$60 millions ont été consacrés à la mise en route des projets décidés au premier sommet de Paris, en février 1986. Ils ont surtout été affectés à des réalisations dans les domaines agricole, de l'énergie, de la culture et, à moindre titre alors que c'est là pourtant que se trouve l'avenir, à l'audiovisuel et à l'informatique.

Dans plusieurs délégations des pays du Nord, on remarque que pour que le mouvement commence vraiment à avoir une signification, il faudrait décider à Québec en septembre de développer les contributions des principaux pays donateurs. Dans l'ordre: la France — qui a versé \$35 millions pour le suivi

depuis 1986 — et la Canada qui en a versé environ \$18 millions, suivis, à un niveau beaucoup moindre, de la Belgique et du Québec.

Le Québec, soutenu par de nombreux pays en développement, souligne pour sa part l'importance de la mise sur pied d'une véritable coopération multilatérale entre les 39 pays francophones qui devraient participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes. En d'autres mots, éviter que le mouvement francophone ne soit qu'une juxtaposition de coopérations bilatérales, avec droit de regard du donateur sur l'exécution des programmes.

Solidarité

Tous sont d'accord sur la nécessité de cette solidarité active. Mais de nombreux diplomates regrettaient hier, en marge de la conférence, que la France soit toujours beaucoup plus portée vers l'aide bilatérale traditionnelle — à laquelle elle a consacré en 1986 plus de \$1,3 milliard —, car la coopération

multilatérale prépare l'avenir du monde francophone.

Hier matin, les débats ont été largement dominés par la politique internationale. De nombreuses délégations du Sud souhaitent que soient abordés de front à Québec les problèmes brûlants, y compris économiques, comme la dette des pays en développement. On sait d'ores et déjà que les 41 chefs d'État et de gouvernement devraient adopter au sommet plusieurs déclarations sur l'Afrique australe, le Moyen-Orient et plus particulièrement le Liban, le Tchad et Haïti, généralement sous l'angle de l'aide à la reconstruction et à l'éducation.

Dans le rapport de synthèse soumis hier aux ministres, on peut constater que les deux grands volets d'avenir que sont les banques de données et l'information scientifique d'une part, et l'audiovisuel de l'autre, ont peu progressé en un an et demi.

Pour les banques de données francophones qui se heurtent en permanence à la concurrence écrasante des Anglo-saxons et des Japonais, le débat porte

sur une question de fond: faut-il créer une grande banque de données concentrant toutes les informations utiles aux chercheurs ou faut-il au contraire interconnecter les multiples banques de données déjà existantes?

Côté français, on ne cache pas ses préférences pour la deuxième solution, en faisant valoir que les «grands marchés» sont de plus en plus difficiles à interroger de manière efficace et rapide.

Le débat devrait être tranché à Québec pour créer «l'espace informatique francophone» annoncé.

En ce qui concerne l'information scientifique, essentiellement en direction du Sud, on s'oriente vers la création d'une «université francophone» qui organiserait les échanges entre les 180 universités existantes par des bourses, des réseaux thématiques et de recherche. Objectif principal: favoriser l'émergence de l'Afrique dans ce domaine.

Pour l'audiovisuel aussi, les progrès sont minces. Alors qu'à Paris, on avait

annoncé la création d'un «véritable espace audiovisuel francophone» pour que les images télévisées ne soient pas exclusivement anglo-saxonnes, force est de constater que l'agence francophone d'images est toujours en gestation.

La France a proposé à Bujumbura la création d'un Centre d'échange multilatéral d'actualités francophones (CEMAF), sorte de bourse aux échanges d'images qui pourrait par la suite devenir une véritable agence. Mais là aussi le problème est celui des finances. Avec l'espoir que les fonds fournis uniquement par les États au départ, pourront par la suite venir aussi des télévisions privées. Mais les spécialistes ne voient guère comment une telle agence sera rentable avant longtemps.

Un exemple entre mille cités à Bujumbura: on n'a pas encore d'images de l'invasion des criquets dans certains pays d'Afrique sub-saharienne.

La journée d'aujourd'hui est consacrée au tourisme dans les montagnes du Burundi et la conférence sera close demain par une conférence de presse.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président éditeur

Michel Roy
éditeur adjoint

Claude Gravel
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc
éditorialiste en chef

Éditorial

Terne mais utile

La rencontre des premiers ministres sur le libre-échange ne semble avoir enchanté personne, malgré l'air confiant de M. Brian Mulroney. Il a constaté que les premiers ministres provinciaux le soutiennent dans les négociations mais qu'ils ne sont pas «entièrement rassurés sur tous les éléments».

Bref, les chefs des gouvernements provinciaux ne veulent pas se prononcer catégoriquement sur le libre-échange avant de savoir ce que les négociateurs sont en train de mettre au point. Ils ont, par ailleurs, accueilli avec le silence qu'elle mérite l'idée saugrenue du chef de l'Opposition, M. John Turner, qui a demandé à M. Mulroney de rompre les négociations avec les États-Unis.

A première vue, les résultats de cette réunion sont maigres. On ne pouvait toutefois pas en attendre davantage, Ottawa étant très discret afin de ne pas perturber les négociations et les provinces ne sachant trop quoi dire en attendant d'en savoir davantage.

Cependant, les discussions ont duré sept heures, ce qui permet de supposer que les participants y ont trouvé une certaine utilité. Il faut espérer que les provinces ont pleinement saisi l'occasion de dire à M. Mulroney et au négociateur, M. Simon Reisman, ce qu'elles attendent des négociations et ce qu'elles redoutent le plus. Cette mise au point est nécessaire pour parvenir à un accord acceptable avec les États-Unis.

Ainsi, M. Robert Bourassa a énoncé les quatre points cruciaux pour le Québec: la création d'un mécanisme d'arbitrage entre les deux pays, des garanties concernant les exportations d'électricité, la possibilité de maintenir des subventions aux agriculteurs québécois et l'exemption des industries culturelles québécoises des prescriptions d'un éventuel accord.

M. Howard Pawley, au nom du Manitoba, craint un relâchement du contrôle sur les investissements étrangers, un souci qui a aussi été relevé par M. David Peterson, premier ministre de l'Ontario. À une exception près, les premiers ministres des provinces ne semblent pas poser des conditions insurmontables au négociateur, l'exception étant l'attitude de l'Ontario au sujet du Pacte de l'automobile.

M. Peterson ne veut pas abandonner un régime qui a si bien développé l'industrie manufacturière de sa province. Par contre, les États-Unis pensent que les temps sont revus ou le Canada devait jouir d'avantages spéciaux pour garantir le développement équilibré de l'industrie automobile en Amérique du Nord. Ils ne voient pas pourquoi l'automobile bénéficierait d'un statut spécial et désuet dans un accord de libre-échange général.

Il serait trop ironique qu'en fin de compte ce soit l'attachement de l'Ontario au Pacte de l'automobile qui fasse avorter un accord de libre-échange. Pendant des années, ce pacte a été cité en exemple des avantages que la libéralisation du commerce peut apporter. L'Ontario en a été le premier bénéficiaire du point de vue du développement industriel; mais il ne faut pas oublier que tous les Canadiens en profitent amplement chaque fois qu'ils achètent une voiture. La même chose serait vraie du libre-échange généralisé: l'économie de l'Ontario en profiterait peut-être moins que les autres régions du Canada, mais les Ontariens en bénéficieraient tout autant que les autres Canadiens.

Frédéric WAGNIÈRE

Témoin important

Comment rendre compte de 10 ou 12 heures de témoignages donnés devant le Congrès par le colonel Oliver North sur le puzzle de l'irangate?

Un célèbre critique avait dit un jour qu'à la télévision le cher téléspectateur voit ce qu'il veut bien voir, qu'il se construit lui-même son propre «cinéma».

Pour qui assiste par intermittence à la comparution (télévisée) du témoin North, l'impression persiste souvent que le héros chanté par le président Reagan est sur la défensive.

Mais, à la fin de la journée, l'assemblage des principaux morceaux du témoignage donne une synthèse montrant le colonel des Marines à son avantage.

Avoir l'avantage dans un tournoi oratoire, c'est passer à l'offensive. M. North, face au Congrès, tente ce que les sportifs appellent quelques sorties audacieuses.

Il sera intéressant de connaître l'impact exact sur l'opinion publique de la performance de North au petit écran. Des sondages ne tarderont pas à nous instruire sur ce point.

On peut dire, sans déclencher une controverse, que le témoin est apparu aux téléspectateurs sinon comme un pur héros du moins comme un patriote.

Comment peut-on faire figure de patriote à la fin du 20e siècle, à une époque où errent tant d'apatrides, où se multiplient les adeptes du mondialisme, de l'oecuménisme et d'un multiculturalisme souvent forcène? Mais une autre question est également recevable: pourquoi serait-il interdit à un soldat de parler en patriote et d'agir en patriote?

Il arrive, cependant, que le témoin-soldat ne se contente pas de faire profession de patriotisme. Il donne aussi des leçons de patriotisme à ses examinateurs du Congrès. Voilà qui n'est pas banal.

Le plus intéressant dans le comportement de M. North, c'est l'assurance d'avoir raison. Tout ce qui s'oppose aux desseins qu'il sert, conformément aux directives de ses supérieurs, ne peut venir que de l'aveuglement et de la malice.

Non seulement la classe politique ne soutient pas la lutte au communisme (au Nicaragua notamment) mais elle empêche les bons ouvriers de travailler pour la cause. Les erreurs que North a pu commettre (destruction de documents compromettants) sont de médiocres détails au regard de la mission sacrée à accomplir.

Il est possible que le Congrès ne se laisse pas convaincre par ce discours. Le spectacle que donne en ce moment la société politique américaine est à la fois édifiant et inquiétant. Édifiant, parce qu'est dûment organisée par le Congrès et les médias la chasse au secret, ce secret qui cimente toujours les forces hostiles à la démocratie. Inquiétant, parce que la preuve est faite qu'une poignée d'hommes, sans autre mandat que celui qu'ils se sont octroyé, peuvent détourner de son cours la politique étrangère d'une démocratie exemplaire.

C'est une conclusion provisoire à des audiences qui continuent. La conclusion finale, le président Reagan est sans doute le seul à pouvoir l'apporter.

Guy CORNIER

LES ANGES NON PLUS N'EN ONT PAS !



DROITS RÉSERVÉS

TRIBUNE LIBRE



On ne regarde même pas!

■ La STCUM n'a vraiment pas de quoi être fière: son système de perception est archi-pourri. Rien de plus facile que de déjouer un changeur de métro. La raison en est très simple: ils ne regardent jamais les CAM. Idem pour les chauffeurs d'autobus.

A quoi donc sert ce morceau de carton de 28,50\$ si on ne le regarde même pas? Et on ose déboursier des dollars supplé-

mentaires pour modifier la CAM, alors que cette modification n'a réussi qu'à encombrer les poches des usagers!

Ce ne sont pas les usagers qui fraudent le système, ce sont plutôt les changeurs et les chauffeurs qui sont trop paresseux pour seulement regarder l'inutile et coûteuse CAM.

Je demande aux usagers de la STCUM de répondre à cette question: n'êtes-vous pas tentés de payer 28,50\$ pour une CAM qui ne sert à rien? Je suis sûr que si

Yves J. LACROIX
Montréal

Une St-Jean censurée

■ J'étais parmi les 85000 participants à la fête du 23 juin dans l'île Notre-Dame. (...) Or, le film que Radio-Canada en a présenté le lendemain avait subi les ciseaux des censeurs, au point de vider la soirée de presque tout ce qui aurait pu en rappeler le sens. Voici quelques exemples de ces coupures:

La fête avait commencé par un mot de la présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Nicole Boudreau. Ce mini-discours de moins d'une minute, très ovationné, avait le mérite de situer l'événement dans son contexte patriotique. Radio-Canada l'a tout simplement supprimé.

Notre emblème national était à l'honneur: en entrant sur scène, chacun des artistes lançait dans la foule un bouquet de fleurs de lys. Cela fut coupé également.

Le chanteur Renaud s'attira les acclamations en s'exclamant, à la fin de son tour de chant: «Vive le Québec, vive la liberté!» Avec deux phrases, on peut n'en faire qu'une. Coupé aussi.

On sait que Radio-Canada a pour mandat de promouvoir l'unité canadienne. Cela nous vaut régulièrement, au téléjournal, des reportages sur des événements parfaitement insignifiants mais qui ont le mérite de se produire à Moose Jaw, Whitehorse et autres Fliin Flon. Si l'on s'en tenait à ces platitudes, le mal serait endurable. Mais il semble qu'en plus

«notre» télévision d'État doive cacher aux Québécois des événements significatifs qui se produisent chez eux, devant 85 000 personnes, le jour de leur fête nationale. (...)

Jean DORION
Montréal

C'est toujours ça de pris!

■ C'est à titre de souverainistes convaincus et de simples citoyens du Québec que nous sommes d'accord avec le projet d'entente constitutionnelle du Lac Meech.

La souveraineté du Québec ne passe pas par le renouvellement de la constitution canadienne. C'était vrai hier, c'est vrai aujourd'hui.

Un regard attentif sur les derniers 25 ans de négociations constitutionnelles doit nous faire comprendre que le Québec désirait avant tout un nouveau partage des compétences qui eût permis la reconnaissance de la nation québécoise et lui eût assuré les moyens de satisfaire à ses aspirations. (...)

Les propositions du Lac Meech non seulement n'entraient rien au Québec, mais lui en redonnent. Après plus de 30 ans de négociations constitutionnelles, est-ce tout ce qu'on peut obtenir du gouvernement fédéral et du Canada anglais? Ce n'est pas assez, ce ne sera jamais assez, mais ce qu'on nous offre, on le prend!

Guy HÉROUX
Michel LÉBRUN
Québec

Autorité et éducation

■ Dans La Presse du 19 juin dernier («Le partage du pain dans nos écoles»), Jacques Dufresne émettait sa nostalgie de l'autorité d'antan dans les collèges classiques. Prenant appui sur des événements inacceptables survenus dans des écoles, le lancement de nourriture par des étudiants en mal de fin d'année, il nous convie à un retour aux méthodes autoritaires d'autrefois. Il regrette alors la surveillance constante dont les étudiants étaient l'objet, comme si, pour éduquer, l'école ne pouvait être autre chose qu'un univers concentrationnaire où chaque geste est surveillé, chaque parole censurée et toute initiative encadrée, voire étouffée.

M. Dufresne relate et louange la bonne éducation assurée par les préfets de discipline d'autrefois qui faisaient avaler de force aux étudiants les restes de repas qu'ils n'avaient pas consommés. Vraiment, les cheveux nous en dressent sur la tête de cautionner des méthodes aussi barbares que dénuées de sens. Quel beau moyen d'éducation! Quel bel exemple de violence donné à des jeunes! Ce genre de méthode n'était pas l'exercice d'une autorité raisonnée, ni raisonnable, encore moins de l'éducation; c'était de la répression pure et simple, parfois même teintée d'un peu de sadisme. Plusieurs de ces «éducateurs» étaient en effet passés maîtres dans l'art de baffouer les individus alors qu'une poignée d'entre eux s'efforçaient d'éveiller leurs élèves à la liberté et à la responsabilité.

Pour reprendre les mots de Jacques Dufresne, «l'être intérieur» peut-il croire si l'éducation qu'il reçoit est brimade et humiliation? Peut-il s'attendre ou se révolter?

Est-il absolument nécessaire que l'enseignant soit détesté pour qu'on lui obéisse, pour qu'il puisse éduquer? À l'école Sophie-Barat de Montréal, où les événements rapportés par J.

Dufresne furent les plus graves, la direction de l'école a fait prendre conscience à l'ensemble de ses étudiants que lancer de la nourriture est un gaspillage scandaleux en organisant une collecte de fonds pour Oxfam-Québec en guise de réparation. Voilà un acte de véritable éducation qui saisit l'occasion pour sensibiliser les jeunes à la faim dans le monde au lieu de s'en tenir à de la répression.

Éduquer ne peut être asservir, étouffer la liberté, écraser la personnalité. Si l'enseignant est parfois contraint d'utiliser d'autorité, celle-ci doit être modérée et ne saurait être le pivot de l'éducation. Confondre autorité et éducation, c'est prendre l'école pour l'armée: ici on dresse, on casse les personnalités, on rompt à la discipline, on fabrique des êtres qui deviennent obéissants jusqu'à tuer et à se faire tuer. Le but premier de l'école n'est pas de casser les caractères ni d'imposer la docilité mais de développer l'autonomie personnelle des individus.

L'école d'aujourd'hui vit ses problèmes et ses misères mais, mis à part quelques caractéristiques, elle a mis au rancart la répression comme philosophie de base de l'enseignement. Aux oubliettes l'école-gendarme!

Michel BARRETT
Iberville

■ Vous résumez bien la philosophie officielle de l'éducation depuis 20 ans. Je dis seulement qu'un zeste de saine autorité ne peut qu'améliorer cette bonté qu'il est parfois difficile de distinguer du manque de caractère. Les enfants ont parfois des gestes brutaux, barbares, qui appellent une correction immédiate. On ne réagit pas deux jours après le fait avec un enfant qui vient de mordre un invité; on réagit sur-le-champ. C'est ainsi que Pierre Trudeau, Jeanne Sauvé, Jacques Parizeau, Hubert Reeves, Yves Beauchemin et d'autres ont été «cassés» par les jésuites et autres éducateurs autoritaires. Il en reste quelques morceaux, comme vous avez pu le constater.

J.D.

L'intégration par l'emploi

■ Au cours des cinq dernières années particulièrement, de nombreux programmes ont été mis sur pied par les différents paliers gouvernementaux responsables, afin de diffuser et de valoriser les acquis culturels des différentes communautés ethniques tout en illustrant leur apport à la société québécoise: expositions d'œuvres d'art et d'artisanat, organisation de festivals carnavalesques, etc. (...) Ce sont là, on en convient, de louables initiatives qui s'inscrivent, de toute évidence, dans la perspective d'intégration de ces communautés à la société d'accueil.

Cependant, ces manifestations, malgré l'intérêt et l'enthousiasme qu'elles suscitent parfois dans l'esprit de la popu-

lation locale, demeurent nettement insuffisantes à la réalisation de ce noble objectif d'insertion, l'une des raisons majeures étant leur caractère trop éphémère et quelquefois superficiel. Il faut trouver des moyens complémentaires beaucoup plus efficaces ayant un impact permanent.

À cet égard, l'élaboration de véritables programmes d'emploi dans les secteurs public, parapublic et privé représenterait un excellent complément aux initiatives de contenu socio-culturel. Car de tels programmes d'emploi permettraient au Néo-Québécois de démontrer son savoir-faire et sa compétence dans les domaines reliés à sa formation ou à son expérience, tout en partageant quotidiennement avec ses nouveaux collègues de travail son héritage culturel. (...)

Océane TANISMA
Montréal